SÈVRES

HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 17 novembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 25 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS (à partir du point n°9), Mme Pascale FLAMANT (à partir du point n°13), M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX (à partir du point n°3), M. Philippe HAZARD (jusqu'au point n°18), M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR (jusqu'au point n°12), Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE (jusqu'au point n°15), M. Franck-Eric MOREL (jusqu'au point n°17), Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX (à partir du point n°3), Mme Chloé DUCHAUSSOY (à partir du point n°2), Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX (à partir du point n°8), Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (jusqu'au point n°21), Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE (à partir du point n°9), M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Anne TEXIER (jusqu'au point n°12), M. Philippe HAZARD donne procuration à Mme Pascale PARPEX (à partir du point n°19), M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE (à partir du point n°13), Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à Mme Anne TEXIER (à partir du point n°16), M. Franck-Eric MOREL donne procuration à Mme Pascale FLAMANT (à partir du point n°18), M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER (jusqu'au point n°7), Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ donne procuration à Mme Catherine CANDELIER (à partir du point n°22)

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Jean-Christophe SCIBERRAS (jusqu'au point n°8), Mme Pascale PARPEX (jusqu'au point n°2), M. Thomas PARDOUX (jusqu'au point n°2), Mme Chloé DUCHAUSSOY (jusqu'au point n°1), M. Loïc LASSAGNE (jusqu'au point n°8)

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET AFFICHÉ LE 01 DEC. 2023

HÔTEL DE VILLE
54, GRANDE RUE
BP 76
92311 SÈVRES CEDEX
TÉL : 01 41 14 10 10
FAX : 01 75 19 41 20

mairie@ville-sevres.fr
www.sevres.fr

Imprimé avec des encres végétales

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

LISTE DES DÉLIBERATIONS EXAMINÉES

1. Installation d'un conseiller municipal, en remplacement de Madame Lucile GASBER-AAD, démissionnaire

M. FrédéricPUZIN est installé dans sa fonction de Conseiller Municipal, en remplacement de Mme Lucile GASBER-AAD, démissionnaire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023

ADOPTÉ à l'unanimité

FINANCES

3. **Délibération n°2023/068 :** Admissions en non-valeur pour des créances éteintes et irrécouvrables des exercices 2008 à 2022

ADOPTÉ à l'unanimité

4. **Délibération n°2023/069 :** Modification de la délibération n°2020/042 du 3 juin 2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire

ADOPTÉ à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE – JEUNESSE

5. **Délibération n°2023/070 :** Petite Enfance - Régularisations de factures familles

ADOPTÉ à l'unanimité

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET AFFICHÉ LE 01 DEC. 2023

6. **Délibération n°2023/071 :** Convention d'objectifs et de financements - Soutien aux formations aux Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et aux fonctions de directeur (BAFD) par la CAF

ADOPTÉ à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

7. **Délibération n°2023/072 :** Développement durable et environnement – Attribution de subvention pour l'isolation de toitures .

ADOPTÉ à l'unanimité

TRAVAUX

8. **Délibération n°2023/073 :** Reconduction de l'adhésion de la Ville au groupement de commandes avec Grand Paris Seine Ouest pour des travaux d'entretien et de rénovation des voiries et des espaces publics

ADOPTÉ à l'unanimité

PATRIMOINE

9. **Délibération n°2023/074 :** Cession au Département des Hauts-de-Seine de biens pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la route départementale 910

ADOPTÉ à la majorité

5 votes contre : **M. DUPLEX**
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
MmeCANDELIER
M. JAFF
M. PUZIN

1 abstention : **M. MORON**

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET AFFICHÉ LE 01 DEC. 2023

HABITAT – LOGEMENT

10. Délibération n°2023/075 : Convention avec les bailleurs sociaux 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent municipal

ADOPTÉ à l'unanimité

SÉCURITÉ

11. Délibération n°2023/076 : Convention de partenariat relative à la vidéoprotection entre la Ville de Sèvres, Grand Paris Seine Ouest et l'Etat

ADOPTÉ à la majorité

2 votes contre : **M. DUPLEX**
Mme CANDELIER

3 abstentions : **Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ**
M. JAFF
M. PUZIN

M. MOREL ne prend pas part au vote.

12. Délibération n°2023/077 : Personnel communal - Convention de mise à disposition d'un policier municipal de la Ville de Sèvres auprès des communes de Marnes-La-Coquette et de Ville d'Avray

ADOPTÉ à l'unanimité

VIE CITOYENNE

13. Délibération n°2023/078 : Modification de la délibération n°2017/068 du 28 septembre 2017 relative au règlement du budget participatif sévrien

ADOPTÉ à la majorité

2 votes contre : **M. DUPLEX,**
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ

4 abstentions : **Mme CANDELIER**
M. JAFF
M. MORON
M. PUZIN

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET AFFICHÉ LE 01 DEC. 2023

14.Délibération n°2023/079 : Médiateur municipal - Renouvellement de son mandat

ADOPTÉ à l'unanimité

15.Délibération n°2023/080 : Convention de partenariat relative aux permanences de consultations juridiques gratuites avec l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine

ADOPTÉ à l'unanimité

INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORTS D'ACTIVITÉ

16.Délibération n°2023/081 : Rapport annuel d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

PRIS ACTE

17.Délibération n°2023/082 : Rapport d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

PRIS ACTE

RESSOURCES HUMAINES

18.Délibération n°2023/083 : Portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la Ville

ADOPTÉ à l'unanimité

19.Délibération n°2023/084 : Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois

ADOPTÉ à la majorité

5 votes contre : **M. DUPLEX**
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER
M. JAFF
M. PUZIN

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET AFFICHÉ LE 01 DEC. 2023

ADMINISTRATION COMMUNALE

20. Communication relative à la sobriété énergétique - Nouveau bilan d'étape

PRIS ACTE

21.Délibération n°2023/085 : Désignation de représentants de la Ville pour siéger au sein de divers organismes

- **Commission des finances, de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, des loisirs et de l'administration**

  Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret

  Est élu, à l'unanimité, M. Frédéric PUZIN

- **Conseil d'administration de l'association « Maison de la famille »**

  Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret

  Est élu, à l'unanimité, M. Frédéric PUZIN

- **Conseil d'administration de l'association « DYNAMIC SÈVRES »**

  Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret

  2 candidats : M. Loïc LASSAGNE, M. Denis MORON

  Est élu à l'unanimité M. Loïc LASSAGNE

  1 abstention : M. DUPLEX

  M. DECOUX ne prend pas part au vote.

- **Conseil d'administration du centre communal d'action sociale**

  Sont élus, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste :

  - **M. Vincent DECOUX**
  - **Mme Emilie BOZIO-MADE**
  - **Mme Pascale PARPEX**
  - **M. Jean-Christophe SCIBERRAS**
  - **Mme Louise BOMPAIRE**
  - **Mme Marie SANCHO**
  - **M. Frédéric PUZIN**
  - **M. Denis MORON**

22. Compte-rendu de la délégation au Maire

PRIS ACTE

23.Délibération n°2023/086 : Vœu pour l'amélioration de l'offre de transports publics à Chaville, Meudon et Sèvres

ADOPTÉ à l'unanimité

24.Vœu des élu.e.s du groupe « Sèvres en transition », relatif à l'acquisition par la Ville ou GPSO de l'ancienne maison forestière du 27 bis rue de la Garenne

REJETÉ à la majorité

5 votes pour : **M. DUPLEX**
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ **(pouvoir à Mme CANDELIER)**
Mme CANDELIER
M. JAFF
M. PUZIN

1 abstention : **M. MORON**

La séance est levée le 30 novembre 2023 à 21h03.

MAIRIE DE SÈVRES - HAUTS DE SEINE

Grégoire de LA RONCIÈRE
Maire de Sèvres
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET AFFICHÉ LE 01 DEC. 2023